



DELIBERATION n° 2016 – 2

Compte financier 2015

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 18 février 2016 à 15h30 à Chambéry, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET, Président du Conseil d'administration, le quorum n'étant plus exigé aux termes de l'article R.331-28 du code de l'environnement ;

Vu la présentation en séance du compte financier par l'agent comptable Mme Astride GASCHOT,

Après en avoir délibéré,

Approuve le compte financier 2015 du Parc national de la Vanoise présenté par l'Agent Comptable de l'Etablissement.

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise.

Adopté à Chambéry, le 18 février 2016

Le Président du Conseil d'administration,

Laurent TRESALLET